

# Conseil communal du 20 janvier 2025

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 2. A.S.B.L. Contrat de Rivière Escaut-Lys – Désignation des représentants de la Commune - Ratification

L'assemblée est invitée à ratifier la délibération du Collège communal du 6 décembre 2024 désignant M. François DECONINCK, Echevin de l'Environnement, en tant que titulaire et M. Thierry DUBOISDENGHIEN, Conseiller en Environnement, en qualité de suppléant afin de représenter la Commune au sein de l'A.S.B.L. Contrat de rivière Escaut-Lys.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 3. Adhésion à l'accord-cadre VITO - Approbation

L'assemblée est invitée à approuver l'adhésion de la commune à l'accord-cadre VITO relatif à l'achat, la location ou le leasing de matériel et de logiciels (et services connexes) dans le domaine de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

4. Finances communales – Redevance relative aux frais de dossiers de décès – Exercices 2025 à 2030 inclus

L'assemblée est invitée à approuver l'établissement d'une redevance communale pour les frais administratifs liés au traitement des dossiers de décès pour les exercices 2025 à 2030 inclus. La redevance est fixée à 55 € par dossier pour les résidents et à 130 € pour les non-résidents.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	....	....	....
<b>Les Engagés</b>	....	....	....	....
<b>MR-Vous</b>	....	....	....	....
<b>Ouverture</b>	....	....	....	....
<b>TOTAL</b>	.....	....	....	....

5. Police de roulage – Règlement complémentaire communal – Estaimbourg – Parking du site Barenne – Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées

L'assemblée est invitée à approuver la création, sur le parking du site Barenne à Estaimbourg, d'un emplacement de stationnement public réservé aux personnes handicapées. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec panneau additionnel reprenant le logo handicapé. L'emplacement sera par ailleurs délimité au sol par des lignes blanches avec reproduction du sigle.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	....	....	....
<b>Les Engagés</b>	....	....	....	....
<b>MR-Vous</b>	....	....	....	....
<b>Ouverture</b>	....	....	....	....
<b>TOTAL</b>	.....	....	....	....

6. Police de roulage – Règlement complémentaire communal – Estaimbourg – Parking situé à l'arrière du Complexe sportif d'Estaimbourg – Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées

L'assemblée est invitée à approuver la création, sur le parking situé à l'arrière du Complexe sportif d'Estaimbourg, d'un emplacement de stationnement public réservé aux personnes handicapées. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec panneau additionnel reprenant le logo handicapé.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 7. Prime communale opération COMPOST – Convention de partenariat 2025 – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver la convention de partenariat 2025 entre l'intercommunale Ipalle et la commune relative à la prime communale pour l'opération COMPOST.

La prime communale est fixée à une seule par ménage, aux montants de :

- 10 € pour l'achat d'un fût à composter ;
- 10 € pour l'achat d'un silo à composter ;
- 10 € pour l'achat d'un vermicomposteur.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 8. IMIO – Assemblées générales – Désignation des représentants

L'assemblée est invitée à approuver la désignation des personnes ci-après en qualité de représentants de la commune d'Estaimpuis à l'ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires de l'intercommunale IMIO durant toute la présente mandature :

- P.S.-L.B. :
- Les Engagés :
- MR-Vous :

Les membres ainsi désignés auront tous pouvoirs pour participer aux discussions et aux votes sur les divers points mentionnés à l'ordre du jour et pour signer tous actes et procès-verbaux et en général accomplir toutes formalités nécessaires, dans le respect des dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des statuts de l'intercommunale.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 9. IPALLE – Assemblées générales – Désignation des représentants

L'assemblée est invitée à approuver la désignation des personnes ci-après en qualité de représentants de la commune d'Estaimpuis à l'ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires de l'intercommunale IPALLE durant toute la présente mandature :

- P.S.-L.B. :
- Les Engagés :
- MR-Vous :

Les membres ainsi désignés auront tous pouvoirs pour participer aux discussions et aux votes sur les divers points mentionnés à l'ordre du jour et pour signer tous actes et procès-verbaux et en général accomplir toutes formalités nécessaires, dans le respect des dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des statuts de l'intercommunale.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 10. IGRETEC – Assemblées générales – Désignation des représentants

L'assemblée est invitée à approuver la désignation des personnes ci-après en qualité de représentants de la commune d'Estaimpuis à l'ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires de l'intercommunale IGRETEC durant toute la présente mandature :

- P.S.-L.B. :
- Les Engagés :
- MR-Vous :

Les membres ainsi désignés auront tous pouvoirs pour participer aux discussions et aux votes sur les divers points mentionnés à l'ordre du jour et pour signer tous actes et procès-verbaux et en général accomplir toutes formalités nécessaires, dans le respect des dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des statuts de l'intercommunale.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 11. IDETA – Assemblées générales – Désignation des représentants

L'assemblée est invitée à approuver la désignation des personnes ci-après en qualité de représentants de la commune d'Estaimpuis à l'ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires de l'intercommunale IDETA durant toute la présente mandature :

- P.S.-L.B. :
- Les Engagés :
- MR-Vous :

Les membres ainsi désignés auront tous pouvoirs pour participer aux discussions et aux votes sur les divers points mentionnés à l'ordre du jour et pour signer tous actes et procès-verbaux et en général accomplir toutes formalités nécessaires, dans le respect des dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des statuts de l'intercommunale.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 12. IMSTAM – Assemblées générales – Désignation des représentants

L'assemblée est invitée à approuver la désignation des personnes ci-après en qualité de représentants de la commune d'Estaimpuis à l'ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires de l'intercommunale IMSTAM durant toute la présente mandature :

- P.S.-L.B. :
- Les Engagés :
- MR-Vous :

Les membres ainsi désignés auront tous pouvoirs pour participer aux discussions et aux votes sur les divers points mentionnés à l'ordre du jour et pour signer tous actes et procès-verbaux et en général accomplir toutes formalités nécessaires, dans le respect des dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des statuts de l'intercommunale.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	....	....	....
<b>Les Engagés</b>	.....	....	....	....
<b>MR-Vous</b>	.....	....	....	....
<b>Ouverture</b>	....	....	....	....
<b>TOTAL</b>	.....	....	....	....

### 13. IEG – Assemblées générales – Désignation des représentants

L'assemblée est invitée à approuver la désignation des personnes ci-après en qualité de représentants de la commune d'Estaimpuis à l'ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires de l'intercommunale IEG durant toute la présente mandature :

- P.S.-L.B. :
- Les Engagés :
- MR-Vous :

Les membres ainsi désignés auront tous pouvoirs pour participer aux discussions et aux votes sur les divers points mentionnés à l'ordre du jour et pour signer tous actes et procès-verbaux et en général accomplir toutes formalités nécessaires, dans le respect des dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des statuts de l'intercommunale.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	....	....	....
<b>Les Engagés</b>	.....	....	....	....
<b>MR-Vous</b>	.....	....	....	....
<b>Ouverture</b>	....	....	....	....
<b>TOTAL</b>	.....	....	....	....

#### 14. ORES Assets – Assemblées générales – Désignation des représentants

L'assemblée est invitée à approuver la désignation des personnes ci-après en qualité de représentants de la commune d'Estaimpuis à l'ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires de l'intercommunale ORES Assets durant toute la présente mandature :

- P.S.-L.B. :
- Les Engagés :
- MR-Vous :

Les membres ainsi désignés auront tous pouvoirs pour participer aux discussions et aux votes sur les divers points mentionnés à l'ordre du jour et pour signer tous actes et procès-verbaux et en général accomplir toutes formalités nécessaires, dans le respect des dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des statuts de l'intercommunale.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### **H U I S C L O S**

#### 15. Personnel enseignant – Ratification des délibérations du Collège communal

Bonne séance,

Frédéric DI LORENZO  
Bourgmestre